

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 décembre 2009 à 14 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Me Pierre Rochon, Secrétaire d'arrondissement
Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 14 h 08.

10.01
CA09 26 0387

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2009

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2009, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions n'a pas lieu.

20.01

CA09 26 0388

Octroi d'une subvention de 5 000 \$ à chacun des deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant total alloué de 10 000 \$

Il est proposé par François Limoges

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à chacun des deux Magasins-Partage localisés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant total alloué de 10 000 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1091663015

20.02

CA09 26 0389

Prolongation, pour une période de quatre (4) mois, soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2010, des conventions de partenariat actuellement en vigueur entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes suivants : « Club aquatique de Rosemont Inc. », « Club aquatique Marquette », « Les Requins de la piscine St-Denis », « Club Flipgym de Montréal », « Rythmik Québec », « Association de soccer de Rosemont–La Petite-Patrie », « Club de boxe et musculation Les Titans », «

Les loisirs du centre Père-Marquette Inc. », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière », « Loisirs Saint-Marc de Rosemont », « Loisirs récréatifs et communautaires Rosemont », « La Maisonnnette des Parents », « Le Club de développement sportif de Rosemont Inc. », « L'Hôte Maison (Maison de jeunes) », « Le Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens », « L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont », « La Piaule, local des jeunes », « L'Oasis des Enfants de Rosemont », « La Place des Enfants » et « L'Ami du Déficiant Mental Montréal Inc. » - Octroi d'une contribution financière totale de 258 800 \$ pour les Programmes activités de loisir, camps de jour, jeunesse et clubs sportifs et activités sportives

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

D'approuver la prolongation des conventions de partenariat en vigueur qui arrivent à échéance le 31 décembre 2009, entre la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) et les organismes mentionnés dans le tableau ci-dessous, et ce, aux mêmes termes et conditions en faisant les adaptations qui s'imposent à l'égard des articles suivants :

- article 4 : la durée, est maintenant de quatre mois, soit du 1^{er} janvier au 30 avril 2010;
- article 7.1 : l'obligation de réaliser les quatre premiers mois du plan d'action annuel 2010, constituant l'Annexe 3 de la convention.

D'octroyer une contribution financière totale de 258 800 \$ aux organismes mentionnés ci-dessous pour les Programmes activités de loisir, clubs de vacances, jeunesse et clubs sportifs et activités sportives, tel que détaillé dans le tableau suivant :

Organismes	Activités de loisir	Clubs sportifs et activités sportives	Clubs de vacances	Jeunesse	Total
IMPUTATION BUDGÉTAIRE 2426-0010000-304127-07153-61900-016490					
Club aquatique de Rosemont inc.	-	5 600 \$	-	-	5 600 \$
Club aquatique Marquette	-	7 800 \$	-	-	7 800 \$
Les Requins de la piscine St-Denis	-	1 900 \$	-	-	1 900 \$
IMPUTATION BUDGÉTAIRE 2426-0010000-304127-07123-61900-016490					
Club Flipgym de Montréal	-	1 900 \$	-	-	1 900 \$
Rythmik Québec	-	1 900 \$	-	-	1 900 \$
Association de soccer de Rosemont La Petite-Patrie	-	1 800 \$	-	-	1 800 \$
Club de boxe et musculation Les Titans	-	2 200 \$	-	-	2 200 \$
IMPUTATION BUDGÉTAIRE 2426-0010000-304122-07203-61900-016490					
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	17 400 \$	-	8 400 \$	-	25 800 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	14 600 \$	-	6 900 \$	-	21 500 \$
Loisirs Saint-Marc de Rosemont	4 300 \$	-	4 200 \$	-	8 500 \$
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	16 500 \$	-	12 800 \$	-	29 300 \$
La Maisonnnette des Parents	11 400 \$	-	5 800 \$	-	17 200 \$
Club de développement sportif Rosemont inc.	33 500 \$	-	-	-	33 500 \$
L'Hôte Maison (Maison de jeunes)	-	-	-	7 300 \$	7 300 \$
Carrefour communautaire de Rosemont, L'Entre-Gens	-	-	-	20 800 \$	20 800 \$
L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont	10 600 \$	-	-	20 800 \$	31 400 \$
La Piaule, local des jeunes	-	-	-	20 800 \$	20 800 \$
L'Oasis des Enfants de Rosemont	2 400 \$	-	-	-	2 400 \$
La Place des Enfants	2 400 \$	-	-	-	2 400 \$
L'Ami du Déficiant Mental Montréal inc.	14 800 \$	-	-	-	14 800 \$
TOTAL	127 900 \$	23 100 \$	38 100 \$	69 700 \$	258 800 \$

Les sommes seront versées dans les 21 jours suivant (conditionnellement) la réception de la résolution du conseil d'administration de chacun des organismes présentant leur accord sur cette prolongation et sur les modifications énoncées ci-haut.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1094238007

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 14 h 22.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement